

Question écrite n° 09051 de [Mme Claudine Lepage](#) (Français établis hors de France - SOC)

publiée dans le JO Sénat du 07/11/2013 - page 3192

Mme Claudine Lepage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la vente annoncée de l'Agence internationale d'images de télévision (AITV). Elle rappelle que ce groupe, créé en 1985, est une filiale de France télévisions qui fournit aux télévisions africaines mais aussi à certaines chaînes françaises comme France 5, France 6 et TV5 monde des sujets vidéo en langue française ou en anglais. Experte du continent africain, l'AITV s'appuie sur un réseau de correspondants africains mais également sur sa rédaction parisienne qui compte vingt-huit journalistes permanents. Elle indique également que l'AITV travaille en synergie avec Canal France international (CFI) qui n'est autre que l'opérateur de la coopération française en faveur des médias africains et qui est subventionné par le ministère des affaires étrangères. Elle s'inquiète que la vente de l'AITV ait des retombées négatives sur de nombreux médias africains qui pouvaient s'appuyer chaque jour sur cinq ou six reportages produits par les journalistes d'AITV au moment même où la télévision centrale de Chine (CCTV) développe un réseau en Afrique à Nairobi et où Al Jazeera continue à développer sa couverture sur le continent africain. De plus, elle considère que la perte de ce formidable outil médiatique aura des conséquences pour notre diplomatie d'influence, pour le développement de la langue française et plus largement pour la francophonie car c'est bel et bien AITV qui fournit à cinquante télévisions africaines un journal quotidien de dix minutes. Aussi, elle aimerait connaître les raisons qui poussent France télévisions à se séparer d'AITV alors même que cette agence accomplit, aux yeux de tous, un formidable travail.

Réponse du Ministère des affaires étrangères

publiée dans le JO Sénat du 21/11/2013 - page 3359

L'Afrique est une zone traditionnelle d'influence française et demeure une priorité de sa diplomatie. Le ministère des affaires étrangères juge essentiel que la France poursuive ses efforts pour maintenir et conforter son image sur le continent africain et faire connaître ses positions, notamment dans les périodes troublées actuelles. Il considère à cet égard qu'avec ses médias internationaux et leurs correspondants, en particulier France 24 et RFI, ainsi que TV5 Monde en lien avec ses partenaires francophones, la France dispose des moyens de proposer un regard français sur l'actualité internationale et africaine, dans le monde et plus particulièrement en Afrique, où ces médias sont déjà bien implantés et leur développement une priorité. L'évolution des relations de Canal France international (CFI) avec l'agence AITV traduit la transformation même des missions et activités de CFI. À cet égard, le ministère des affaires étrangères souhaite voir cet opérateur s'investir davantage dans la coopération et les opérations de formation, particulièrement celle de journalistes, que dans la simple fourniture de programmes et d'images, d'information notamment, aux opérateurs audiovisuels africains. Enfin, le ministère des affaires étrangères considère que le projet de fermeture de l'agence AITV s'inscrivant dans le plan général d'économies auquel est tenue France télévisions du fait de la diminution de ses ressources, notamment publiques, il ne lui appartient pas de juger de la décision de cette société nationale de programme relevant de la tutelle du ministère de la culture et de la communication.